TET UBLIQUE DU SENEGA...
VILLE DE DAKAR

COMMUNE DE GUEULE TAPEE PAESE-COLOBANE QUARTIER « GUEULE TAPEE » Rues 57 x 60 et 62

CERTIFICAT DE DOMICILE

Je soussigné, El Hadj Alia Dior GUEYE (Dit Badou), Délégué de Quartier « GUEULE TAPÉE », demeurant à la rue 57 x 60 Gueule Tapée Dakar. ALL A MBANE Certifie que le (la) nommé (e) : ALL A MBANE

En foi de quoi, le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Le Délégué de Ouartier

Fait à Dakar, le. [12] ___07___2020___

e Délégué de Quart

Dakar le 31/12/2019 Alla Mbaye Point E Telephone: 773958060 Email: exceptionnel alla 179@g mail. com A Monneur le Directeur Général de Vigilus Objet: Demande d'emploi Monneur, Je viens soldiciter au près de votre bienvellance d bien vouloir accepter ma candidature. Je suis vivement interesse de votre entreprise qui deviit un profit me correspondant Je me sermet de soumettre ma présente candidature vigile au sein de votre équipe. Te jours à ma demande un donner complet. Veuillez recevoir Monrieur l'expression de mes Sentiments les plus respectueux.

5 Could and South

Signature de l'interesse

NOM : Mbaye PRENOM : ALLA

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : 17/01/1995 à Diourbel

NATIONALITE: SENEGALAISE

SITUATION MATRIMONIALE: CELIBATAIRE SANS ENFANT

ADRESSE: POINT E

EMAIL: lexeceptionel179@gmail.com TEL: 77 395 80 60/ 76 134 73 52

> ETUDES ET DIPLOMES

- ✓ 2016/2017 : LICENCE 1 au département d'ANGLAIS à L'UCAD
- ✓ 2016/2017 : Baccalauréat littéraire série L'1 langues et civilisations modernes au lycée MOUHAMADOU MOUSTAPHA MBACKE DE Diourbel

- ✓ 2011/2012 : Brevet de Fin d'Etudes Moyens au CEM NDOULO de Diourbel
- 2005/2006 : Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires à l'école élémentaire de DANKH SENE

> DOMAINES DE COMPETENCES

- SECRETAIRE au club portugais du lycée MOUHAMADOU M MBACKE DE Diourbel en 2016 et en 2017
- PRESIDENT DE l'association sportive d'un quartier à Diourbel
- VIGILE à la pharmacie du BAOL à Diourbel

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

FRANCAIS: PARLEE/ECRITE/LUE ANGLAIS: PARLEE/ECRITE/LUE

WOLOF : PARLEE ESPAGNOL : ECRITE/ LUE



WORD

CENTRE D'INTERET

SPORT / MEDIA / LECTURE /INTERNET /MUSIQUE

/REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE THIES

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DIOURBEL

GREFFE:

Nº 20286

Du 3/1.12/1.13.

EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE BULLETIN n° 3

(Décret nº65 - 727, en date du 30 Octobre 1965 et relatif au casier judiciaire, B III)

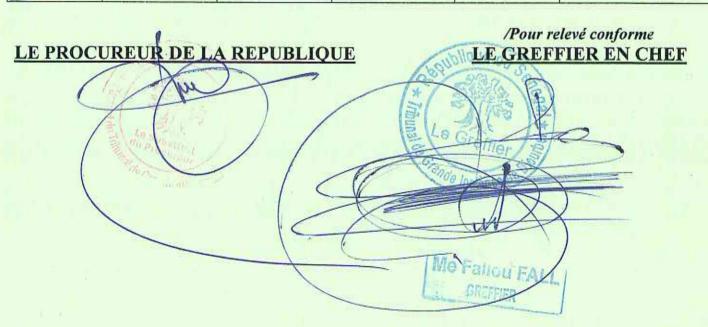
••
•••

Droits de délivrance :

500 Francs CFA

Relevé des condamnations à des peines privatives de liberté prononcées par une juridiction répressive sénégalaise. (Article 734 CPP).

Cours ou Tribunaux	Dates des crimes ou délits	Nature des crimes ou délits	Dates des Condamnations	Nature & Durée des peines	Observations
				e.	284/95
					7





REPUBLIQUE DU SENEGAL CARTE NATIONALE D'IDENTITE



Prénoms ALLA Nom

MBAYE

Date de naissance 17/01/1995

Taille 192

Lieu de naissance DIOURBEL

Date de délivrance 8/6/2016

Date d'expiration 8/6/2026

QRT THIERNO KANDJI DBEL

N° d'Identification Nationale 1 212 1995 00384

Prénoms du père CHEIKH Prénoms et nom de la mère MATY NDIAYE

Centre d'enregistrement COMMISSARIAT DE DIOURBEL

Autorité Administrative

Le Directeur Général de la Police Nationale



REPUBLIQUE DU SENEGAL UN PEUPLE . UN BUT . UNE FOI

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

OFFICE DU BACCALAUREAT

ATTESTATION PROVISOIRE

44658

Le Directeur de l'Office du Baccalauréat, soussigné, certifie que :

Monsieur Alla MBAYE

Né le 17 Janvier 1995 à DIOURBEL (SENEGAL)

a obtenu le certificat d'aptitude au grade de

BACHELIER DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

SERIE L'1: LANGUES ET CIVILISATIONS MODERNES

SESSION NORMALE - 2017

Le 14 Juillet 2017

Centre de DIOURBEL

Jury N° 727

avec la mention PASSABLE



Fait à DAKAR, le 12 Août 2017

Babou DIAHAM

TRES IMPORTANT : La présente attestation est provisoire et valable pour une période de deux ans au plus. Un an après la date portée ci-dessus le titulaire devra accomplir auprès de l'Office du Baccalauréat les démarches nécessaires en vue de l'établissement du diplôme définitif, qui ne sera délivré qu'à l'impétrant (e) en personne, contre remise de la présente attestation provisoire et éventuellement palement des frais d'envoi.

En aucun cas, il ne peut être délivré de duplicata ni de l'attestation ni du diplôme. Il est recommandé de faire établir de l'un comme de l'autre des copies ou photocopies qui doivent être certifiées conformes à l'original par le Maire ou par le Commissariat de Police.



0Y9147 CLE: 91307111/913151



